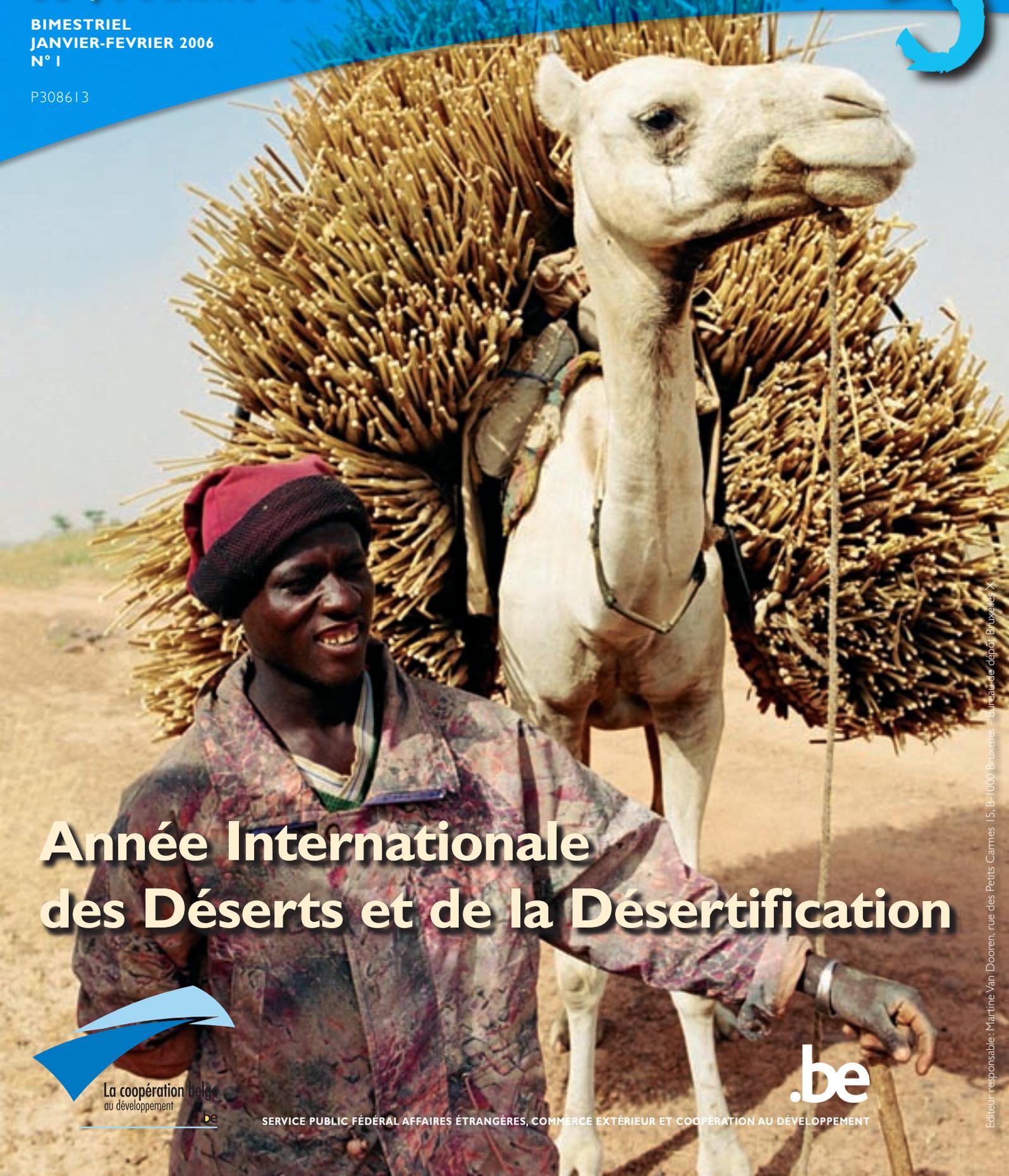


DIMENSION

LE JOURNAL DE LA COOPÉRATION BELGE

BIMESTRIEL
JANVIER-FEVRIER 2006
N° 1

P308613



**Année Internationale
des Déserts et de la Désertification**


La coopération belge
au développement
be

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COMMERCE EXTÉRIEUR ET COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

.be

DIMENSION 3

LE JOURNAL DE LA
COOPÉRATION BELGE

Dossier : 3
**Année Internationale des Déserts
et de la Désertification**

Nouvelle orientation : 14
Décentralisation et gouvernance locale

**Affiche de la campagne de
la coopération belge sur les
Objectifs du Millénaire** 16

Photo de couverture : des nomades de Tahoua, une région désertifiée du Niger peuplée de paysans et de pasteurs, vont vendre leur récolte de millet au marché. Le millet et le sorgho sont des cultures vivrières typiques de l'Afrique sahélienne.

© BIT / M. Crozet

© BIT / M. Crozet



© FIDA / H. Wagner

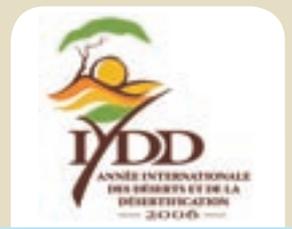
© BIT / J. Maillard

Editorial

Ce n'est pas un hasard si notre planète a pour nom « Terre ». Toute vie sur cette terre dépend de cette croûte vulnérable et meuble qui recouvre les continents. Mais une grande partie de cette précieuse couverture est menacée par la *désertification*, terme qui ne réfère pas – à quelques exceptions près – à l'expansion des déserts existants, mais qui désigne plus généralement l'appauvrissement de la fertilité des sols dans les régions à climat sec, qui résulte quant à lui de facteurs climatiques tels qu'une sécheresse prolongée, mais aussi de facteurs humains comme des pratiques agricoles néfastes (déprédation, surpâturage, déforestation, mauvaise irrigation ...) et une pression démographique croissante.

Près d'un milliard de personnes, réparties sur plus de 100 pays dans cinq continents – avec l'Afrique en tête – y sont confrontées au quotidien. A l'échelle planétaire, 250 millions de personnes sont victimes du phénomène: pauvreté, famine, maladies et migration massive. Et la désertification gagne du terrain: 130 millions d'hectares de terres agricoles sont déjà sérieusement touchées, et à ce chiffre s'ajoutent chaque année encore 10 millions d'hectares supplémentaires. Comme le résume un agronome africain, « *la désertification est l'éruption sur la peau de notre planète là où elle est maltraitée* ». Dans ce contexte, qualifié par les Nations unies de « *grave menace pour l'humanité* », 2006 a été proclamée Année Internationale des Déserts et de la lutte contre la Désertification. Depuis la sécheresse fatale dans le Sahel d'il y a trente ans, le monde n'est pas resté inactif. En proclamant cette année spéciale, les Nations unies veulent accroître la visibilité des nombreux efforts consentis depuis pour réhabiliter dans la mesure du possible les régions touchées ou menacées par la désertification et prévenir toute aggravation. ■

La rédaction



Un cinquième de la superficie terrestre de notre planète est couverte de déserts. Le Sahara (photo), la plus grande région désertique au monde, a une étendue de 9 millions de km². Les déserts abritent une diversité étonnante : plantes, animaux et humains qui, au fil du temps, se sont adaptés de manière optimale aux conditions de vie extrêmes mais qui continuent d'être vulnérables face aux changements induits tout autant par l'homme que par la nature. Les déserts enflamment l'imagination, ensorcellent les caméras, excitent le sens de l'aventure, défient les 4x4... mais attention : leur beauté cache leur fragilité!

Année Internationale des Déserts et de la Désertification

A sa 58^e session, en décembre 2003, l'Assemblée Générale des Nations unies a décidé que 2006 serait l'Année Internationale des Déserts et de la Désertification.

Ce 1^{er} numéro de Dimension 3 de l'année ne pouvait dès lors manquer l'occasion de consacrer son dossier central au thème de la désertification. Tandis qu'on s'en inquiète depuis trente ans, la désertification continue à tuer, silencieusement et loin des médias. Il y a un an que le Ministre de la Coopération au Développement rappelait à l'opinion publique qu'en Afrique se déroulait l'équivalent d'un tsunami toutes les deux semaines. A côté des guerres civiles et des grandes maladies infectieuses telles que le sida et la malaria, la désertification peut être considérée comme une des trois grandes causes de mortalité et de déplacement de populations sur le continent africain.

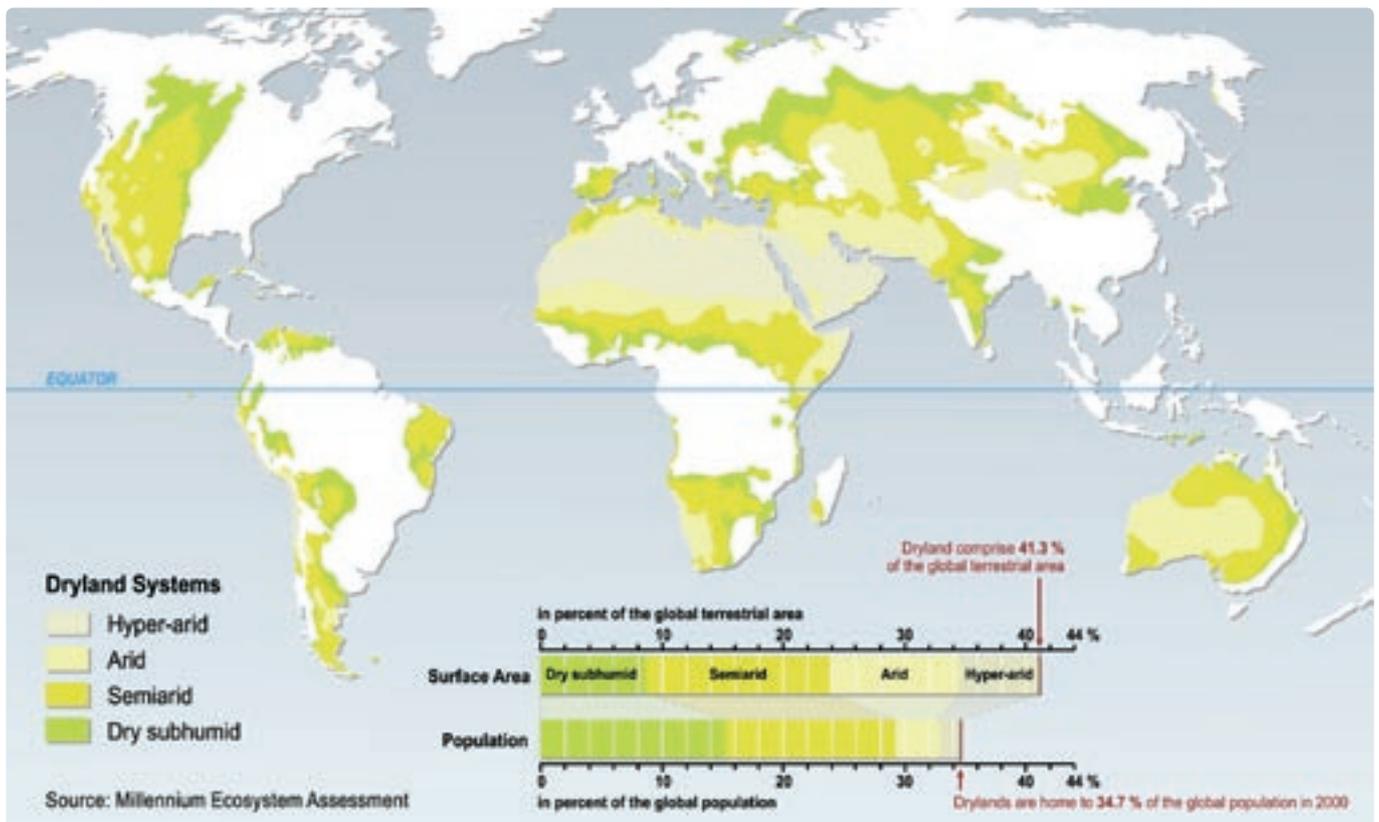
Agir pour lutter contre la désertification, c'est agir pour l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le Développement; en particulier le premier («*éradiquer la pauvreté extrême et la faim*»), le troisième («*promouvoir l'égalité des genres et les droits de la femme*»), le quatrième («*réduire la mortalité infantile*»), le septième («*assurer un environnement durable*») et le huitième («*développer un partenariat mondial pour le développement*»).

Tout au long de l'année, la Direction générale de la Coopération au Développement (DGCD) soutiendra diverses initiatives dans le but de relancer la prise de conscience de l'opinion publique vis-à-vis de la désertification.

Pour marquer le lancement de cette année, les mémoires du colloque «**Désertification, sécheresse et lutte contre la pauvreté**» organisé le 15 juin 2004 à l'occasion du 10^e anniversaire de la Convention des Nations unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD), sont désormais disponibles ; elles peuvent être téléchargées sur le site internet de la DGCD www.dgcd.be. qui pendant toute l'année vous tiendra au courant des activités de la Coopération belge dans ce domaine.

Pour de plus amples informations internationales sur l'IYDD 2006, ses rapports et ses événements dans le monde: www.iydd.org.

De Nairobi 1977 à Nairobi 2005 : trente ans de prise de conscience



Les zones sèches sont toutes les régions terrestres où la production agricole ou de bois et d'autres services écosystémiques sont limités par la disponibilité en eau. Formellement, la définition de zones sèches recouvre toutes les terres où le climat est qualifié de hyper-aride, aride, semi-aride ou sub-humide sec. Cette classification est basée sur les valeurs de l'Index d'Aridité (rapport entre les précipitations moyennes annuelles et l'évapotranspiration potentielle moyenne annuelle). Parmi les pays partenaires de la coopération gouvernementale belge dans cette classification, sont concernés: l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Bénin, la Bolivie, l'Equateur, le Mali, le Maroc, le Mozambique, le Niger, le Pérou, le Sénégal, la Tanzanie, les Territoires Palestiniens.

C'est vers la fin des années 1940 que l'on commence à réaliser l'ampleur du phénomène de la détérioration des ressources naturelles sous l'effet des activités humaines. Il faudra cependant les grandes famines dues aux sécheresses répétées en Afrique sahélienne à la fin des années soixante et durant les années septante pour que réellement la communauté internationale prenne ce problème à cœur. C'est en 1977 qu'est organisée, à Nairobi, la première Conférence des Nations Unies sur la Désertification. Un Plan d'Action pour Combattre la Désertification (PACD) en est issu, dont la mise en œuvre sera confiée au tout récent Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), lequel a établi son siège à Nairobi. Hélas, ce PACD ne sera guère soutenu financièrement par les bailleurs de fonds. Quinze ans s'écouleront sans guère de résultat et

une nouvelle sécheresse sévira entre-temps en Afrique soudanienne en 1983 et 1984 (souvenez-vous des célèbres concerts de rock «Live Aid» en 1985).

Finalement, la Conférence sur l'Environnement et le Développement de Rio de Janeiro en 1992 (appelée aussi le «Sommet de la Terre») dressera ce constat: les surfaces affectées par la désertification sont en augmentation. L'Agenda 21, programme d'action issu de ce sommet, dresse alors une première définition consensuelle du phénomène: «la désertification est la dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines».



© BIT / M. Crozet

Au cours des années '70 du siècle dernier, la sécheresse et la famine qui ont sévi dans le Sahel ont coûté la mort à plus de 200 000 personnes ainsi qu'à un grand nombre d'animaux. Dans le sillage de cette catastrophe, l'opinion publique a été confrontée pour la première fois au terme de désertification. L'aide étrangère massive libérée par la suite a surtout démontré que toute aide doit avoir pour but principal d'introduire des changements structurels dans les régions vulnérables aux sinistres.

Le Sommet de Rio accouchera de trois grandes conventions multilatérales. Alors que la Convention-Cadre sur le Changement Climatique (CCNUCC) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) sont généralement perçues comme répondant surtout aux préoccupations écologiques des pays riches, celle sur la Lutte contre la Désertification (CNULD) sera adoptée à la demande des pays africains. Il faudra deux ans à un comité intergouvernemental spécialement mis en place pour aboutir à la signature, le 17 juin 1994, de la CNULD, laquelle entrera en vigueur en décembre 1996, dès qu'elle eut recueilli un nombre suffisant de pays l'ayant ratifiée.

Depuis, les pays signataires — les « Parties¹ » — se sont retrouvés, d'abord tous les ans, ensuite, à partir de 2001, tous les deux ans, lors des Conférences des Parties, pour faire le bilan des progrès accomplis et pour prendre, par consensus, les décisions nécessaires au bon fonctionnement et à la mise en œuvre de la convention. Divers instruments et structures ont été créés au cours des ans : un Comité Scientifique et Technique, chargé de fournir les connaissances nécessaires pour guider les décisions et les stratégies ; un Comité d'Évaluation de la Mise en Œuvre de la Convention, chargé d'examiner et d'analyser les rapports nationaux et régionaux soumis par les Parties ; un Mécanisme Mondial, chargé de mobiliser et de canaliser les contributions financières des bailleurs de fonds pour une meilleure coordination. Le Secrétariat permanent, quant à lui, est établi à Bonn (Allemagne) depuis janvier 1999. Plus récemment, un mémorandum d'entente a été conclu avec le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), afin d'établir les modalités d'octroi de ressources de ce fonds à la lutte contre la dégradation des sols. Enfin, après plus d'un an et demi de consultations d'acteurs de tout niveau menées par la Banque Mondiale, l'initiative TerrAfrica a été



© DGCD/TLoncké

En proclamant 2006 Année internationale des déserts, les Nations unies souhaitent aussi attirer l'attention sur les cultures et les modes de vie de bien des peuples du désert qui se voient menacés de disparition, les connaissances traditionnelles en matière d'utilisation et de protection des rares ressources environnementales n'étant que rarement estimées à leur juste valeur.

officiellement lancée, visant à relancer l'attention de la communauté internationale sur le problème de la dégradation des sols en Afrique, et à unifier et dynamiser les forces, les moyens et les programmes existants.

¹Actuellement, 191 pays sont Parties de la Convention



© OMS/VIOT

Par des pratiques agricoles non durables, voire inadéquates, il est estimé que 0,5 à 1 pour cent des terres agricoles sont perdues chaque année du fait de l'érosion, de la désertification et de la salinisation. Les pertes subies par le secteur agricole du fait de la désertification correspondent aux dépenses annuelles totales en aide au développement.

La septième réunion de la Conférence des Parties a eu lieu à Nairobi en octobre 2005. Un retour aux sources? De nombreux thèmes de travail ont fait l'objet des sessions de discussion, dont, bien sûr les très délicates décisions à prendre sur le budget de fonctionnement du Secrétariat pour les deux prochaines années, budget financé par les contributions obligatoires des Parties selon des quotes-parts établies conformément au règlement des Nations Unies².

Cette 7^e Conférence des Parties a hélas grandement déçu. Dans la foulée du Sommet du Millénaire+5, elle pouvait pourtant bénéficier d'un momentum favorable, alors que la communauté internationale semblait réaliser de plus en plus que les Objectifs du Millénaire pour le Développement ne pourraient pas être concrétisés sans s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté rurale due, dans une large mesure, à l'avancée de la désertification et de la sécheresse.

Mais elle a, une fois de plus, sombré dans des négociations laborieuses sur des procédures et dans des querelles intestines minant son efficacité et sa crédibilité. Le fossé était devenu de plus en plus évident

² C'est la DGCD qui finance la contribution de la Belgique au budget de la CNULD: 85.000 USD (±72.000€), ce qui correspond à 1,08 % du budget annuel total.

entre, d'une part le «Nord» (les pays de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord) et le «Sud» (regroupé dans le «Groupe des 77»). Perceptions diamétralement opposées des problèmes — gabegie et manque de transparence selon les uns (les contributeurs), besoins croissants et nécessaires selon les autres (les bénéficiaires) — incompréhension mutuelle, intentions politiques cachées, ... Toujours est-il que les Parties se sont quittées avec un arrière-goût d'amertume.

Convention de développement ou convention d'environnement?

Cette Convention, à la différence des deux autres «Conventions de Rio», est perçue comme la convention du pauvre, la seule convention environnementale traitant directement des besoins des pauvres des zones rurales du monde en développement. Mais ni dans le milieu des environnementalistes, ni dans celui de la coopération au développement, elle ne semble trouver de répondant aux défis qu'elle pose.

Dix ans après sa signature, son bilan est loin d'être aussi positif qu'on aurait pu le souhaiter eu égard à la gravité de la menace que la désertification fait peser sur le sort de millions de gens. La Convention est prise dans les courants politiques contradictoires du monde d'aujourd'hui et paraît plus fragilisée que jamais, tant d'un point de vue politique que financier. Cette année 2006 consacrée à la désertification saura-t-elle déclencher une nouvelle dynamique? Une mise en relation plus étroite entre les objectifs de la CNULD et l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le Développement apparaît comme une démarche nécessaire pour sortir cette convention — et les enjeux qu'elle couvre — de sa relative marginalité et lui fournir les moyens de sa politique. Une plus grande synergie avec les conventions sur le changement climatique et sur la biodiversité, tablant sur l'interdépendance entre ces différents aspects environnementaux, est aussi une voie sur laquelle les «pays-Parties» et les organisations régionales et multilatérales devront investir davantage.

Le temps presse. Car, pendant que les délégués des nations ont passé quinze jours à polémiquer; à se contredire voire à s'invectiver, ailleurs, qui sait combien de milliers de personnes se sont vues obligées, les unes après les autres, de quitter définitivement leur maigre parcelle de terrain calciné, ayant attendu vainement la première goutte de pluie depuis des mois. ■

Arnold Jacques de Dixmude,
Expert environnement, DGCD

Sources:
Millenium Ecosystem Assessment, 2005, Ecosystem and Human Well-Being, Desertification Synthesis, World Resources Institute.
Earth Negotiation Bulletin, Vol. 4, N° 186, Summary of the 7th Conference of the Parties of the UNCCD, International Institute for Sustainable Development.
Piersotte C., 2005, La lutte contre la désertification, de la Conventions des Nations Unies aux activités des ONG belges dans la région du Sahel, IGEAT-ULB.

La désertification est indissociablement liée à la pauvreté. Un sol épuisé prive le pays de sa capacité de résister à la sécheresse ou au surpâturage. Les récoltes enregistrent une baisse dramatique, qui engendre la sous-alimentation, la faim et encore plus de pauvreté. Le déclin de l'environnement joue aussi un rôle dans l'émergence de conflits et de l'agitation sociale, et vice-versa. Et, une fois de plus, ce sont les plus démunis qui écopent.

Conséquences de la désertification

La désertification a de multiples conséquences locales ou globales, bien connues ou parfois insoupçonnées.

Un cancer environnemental

La diminution, voire la disparition totale en saison sèche, du couvert végétal favorise une augmentation importante de l'érosion éolienne et de l'érosion hydrique.

Cela se traduit dans les faits par le déchaussement des bois ou d'infrastructures, ainsi que par l'appauvrissement des sols dans les zones érodées. Dans les zones d'accumulation de sables et de poussières, par contre, les routes se trouvent coupées par des dunes vives engendrant un surenclavement de zones déjà difficiles d'accès. Ailleurs, ces mêmes dunes recouvrent des terres arables et les canaux d'irrigation, compromettant de la sorte la sécurité alimentaire perpétuellement fragile. En d'autres lieux, ce sont les cuvettes, ces belles oasis, qui se trouvent phagocytées par l'avancée continue de ces murs de sable, réduisant à néant les possibilités de cultures de contre-saison et les accès à divers points d'eau. Par ailleurs, des établissements humains — habitations, dispensaires, écoles — croulent sous le poids du sable, constituant une forte entrave au développement local, car une fois détruites, ces infrastructures de base ne sont que rarement reconstruites. L'érosion hydrique exacerbée réduit, quant à elle, la fertilité des sols, envase les cours d'eau et les barrages, et porte atteinte également aux infrastructures.

Dans des cas extrêmes, on ne trouve plus actuellement que la cuirasse latéritique là où, il y a trente ans, les terres étaient encore densément boisées.

Une atteinte à la santé publique

Toutes ces poussières fines dégradent fortement la qualité de l'air jusqu'au sud-est des Etats-Unis ou en Espagne, provoquant de multiples maladies respiratoires et favorisant le développement de certaines épidémies comme la méningite. En effet, il a été montré que la pollution atmosphérique due aux seules poussières minérales dépassait, dans les régions sahéniennes, de quatre fois les limites tolérées dans l'Union Européenne. A cette concentration de base doivent alors s'ajouter toutes les émissions anthropiques si l'on considère la pollution de l'air dans les zones urbaines très densément peuplées et très pauvres. Or ces pays, comptant parmi les plus pauvres de la planète — avec des taux de mortalité infantile pouvant atteindre 27%, en partie à cause de maladies respiratoires — ne disposent pas de réglementation relative à la qualité de l'air, ni même des appareils pour en assurer le suivi.

Le changement climatique exacerbe la désertification

La dégradation des sols et des ressources forestières (-3,7% par an au Niger, par exemple) ne fait que contribuer à l'augmentation du CO₂ dans l'atmosphère. En effet, l'appauvrissement perpétuel de ces ressources réduit les capacités de séquestration du carbone. Les modèles climatiques montrent que l'une des conséquences du réchauffement global de l'atmosphère devrait se traduire par une aridification des zones arides et semi-arides. Ainsi, les sécheresses sahéniennes des années 1970 et 1980 ne devraient plus être conjoncturelles mais bien structurelles d'ici à la moitié du 21^e siècle.

Une entrave au développement

Cette dégradation environnementale, couplée à une croissance sans limite de la population, ne fait qu'augmenter la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire comme au Niger où plus de trois millions de personnes ont été menacées par la famine en 2005. Quand des communautés entières sont contraintes à épuiser leurs ressources naturelles pour assurer leur survie, la gestion durable des sols ne peut constituer une priorité. Mais arrive un moment où, faute de terres arables en suffisance pour faire pousser leurs récoltes ou pour élever leur bétail, beaucoup doivent se résoudre à migrer. Cet exil forcé s'oriente vers des zones plus fertiles, des agglomérations ou vers les pays du Nord, et est systématiquement associé à des conflits d'ordres divers.

Ainsi, on note une augmentation inquiétante des conflits, notamment entre éleveurs et agriculteurs, dus à la raréfaction des ressources naturelles.



© BTJ/ Maillard

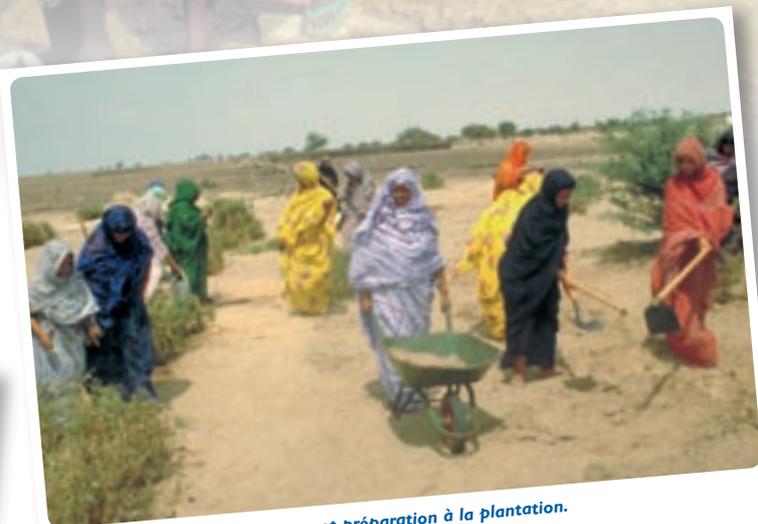
Les conséquences de la désertification ne s'arrêtent pas à la frontière des villes. En Afrique, le continent le plus touché, la désertification a incité, au cours de ces vingt dernières années, plus de 10 millions de personnes à quitter un pays qui ne peut plus les nourrir. La plupart de ces réfugiés « environnementaux » aboutissent dans des taudis autour des villes. Ils ne rentreront jamais chez eux.

Suite p. 10

Jardiner



Coopérative horticole de femmes en Mauritanie.
Les fléaux qui sévissent dans le Sahara ont pour nom surpâturage, déforestation, érosion des sols, sécheresse et tempêtes de sable.



... et préparation à la plantation.



Râtissage et nettoyage du terrain...



Compostage pour la fertilisation des sols.

dans le désert

Les femmes sont-elles plus concernées que les hommes?

Alors que la désertification ne connaît pas les frontières et affecte, directement ou indirectement, des régions totalisant plus de 2 milliards de personnes, ses effets ne sont pas les mêmes pour tout le monde: les femmes et les hommes ne sont pas égaux devant la désertification.

La raréfaction des ressources naturelles vitales — le bois, l'eau — a des répercussions immédiates sur la charge de travail des femmes, à qui ces tâches sont traditionnellement attribuées.

Tandis que les femmes s'échinent à travailler le sol pour entretenir les cultures vivrières, les hommes s'assignent généralement la responsabilité et la propriété des troupeaux. L'élevage impliquant de fréquents déplacements (changement de pâturages), la dégradation de la végétation causée par la désertification occasionne des absences de plus en plus longues. Lorsque la dégradation a atteint un point tel que toute activité d'élevage devient impossible, c'est là que la vie devient doublement plus difficile pour les femmes. Soit leurs hommes, désœuvrés, acquièrent des habitudes d'oisiveté ayant un impact désastreux sur la vie sociale — le jeu, l'alcoolisme, la violence — soit, ils quittent le terroir pour des périodes prolongées, à la recherche de nouvelles possibilités de survie en ville. Les femmes, restées seules en charge du foyer, en deviennent d'autant plus vulnérables, le risque de toute sorte d'agression étant accru.

D'une part, que ce soit dû à des traditions d'ordre culturel ou à des normes religieuses, les femmes sont majoritairement écartées des décisions qui déterminent le sort du terroir où elles vivent et dont elles dépendent directement. Elles n'ont pas non plus accès, autant que leurs congénères mâles, aux bénéfices des apports d'aide extérieure. Au foyer aussi, ce sont en général les hommes que l'on considère comme «chefs de famille», qu'ils soient présents ou non, ce qui a de fortes répercussions sur les droits à la propriété ou à l'accès aux ressources vitales. Et pourtant, d'autre part, ce sont les femmes les principales gardiennes du savoir-faire traditionnel dans la gestion du sol et de la connaissance des ressources offertes par la nature environnante. Mieux que les hommes, elles sont capables d'adopter des pratiques d'exploitation des ressources qui soient mieux adaptées et plus parcimonieuses. C'est bien le paradoxe de l'inégalité femme-homme.

Intégrer l'aspect genre dans les politiques de développement rural et de réforme agraire des régions sèches est intimement lié à la lutte contre la désertification. Cet aspect est considéré avec grande attention au sein de la CNULD. ■

A. J. de D.

Sources: «Women and desertification: a dynamic relationship», PNUD.
«Strengthening the role of women in the implementation of the Convention to Combat Desertification and Drought», PNUD.

Photos © FIDA/H. Wagner



Extraction d'eau de puits ...



...pour l'arrosage.



Plantation d'arbrisseaux pour casser le vent et protéger le jardin.



Les besoins en bois de feu pour la cuisine, le chauffage et l'éclairage sont à l'origine de l'abattage du moindre arbre ou arbrisseau dans les environs des villages : que ce soit dans les savanes riches en forêts, les terres en jachère, les pâturages communs ou les réserves de forêts mal gardées. Près de la moitié de la population d'Afrique subsaharienne dépend du bois pour ses besoins fondamentaux en énergie. Exacerbé par la sécheresse ou non, c'est dans le Sahel que l'abattage d'arbres pour le bois de feu atteint son paroxysme.

L'afflux de ces réfugiés environnementaux se fait fortement ressentir au niveau des villes qui connaissent une explosion démographique difficilement contrôlable entraînant une augmentation dramatique de la vulnérabilité de ces nouveaux arrivants par rapport, entre autres, aux maladies et aux risques naturels. Ainsi, en août 2005, alors que tous les projecteurs étaient focalisés sur les cyclones qui balayaient le golfe du Mexique, près de 200 000 personnes des banlieues pauvres et surpeuplées de Dakar étaient les pieds dans l'eau, dans l'indifférence la plus totale des médias occidentaux. Ces nouveaux quartiers spontanés, nés des

grandes migrations consécutives à la vague de sécheresse des années quatre-vingt, se sont installés dans des dépressions marécageuses où les eaux de pluie ne peuvent s'évacuer en l'absence de plan d'urbanisme et de réseau d'assainissement des eaux usées. Pendant plus d'un mois, les sinistrés ont pataugé dans cette eau saumâtre, souillée par les ordures ménagères en décomposition, la remontée des fosses septiques et les cadavres d'animaux. Cette situation dramatique a suffi à multiplier les cas de choléra par dix par rapport à la moyenne.

Une migration sans frontières des réfugiés environnementaux

Les migrations dues à la désertification n'ont plus de frontières. Le triste exemple de ces immigrants tentant à tout prix de franchir, au péril de leur vie, les clôtures surmontées de fils barbelés protégeant les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla au Maroc en est la preuve. En octobre 2005, les observateurs évaluaient à 30 000 personnes les candidats à l'assaut de ces deux enclaves européennes. Et cela, sans compter tous les désespérés qui, chaque jour, tentent la traversée de la Méditerranée. Mais ce n'est qu'un début car, selon les Nations Unies, près de 60 millions de personnes quitteront les zones arides sub-sahariennes pour l'Europe d'ici à 2020. Et à cela, l'Europe n'est pas préparée...

Pierre Ozer

Département des Sciences et Gestion de l'Environnement
Université de Liège

La déforestation se poursuit à un rythme préoccupant, malgré un léger ralentissement

Il ne fait plus aucun doute aujourd'hui que la déforestation favorise la désertification. La planète perd aujourd'hui moins de forêts, mais chaque année trop d'arbres disparaissent encore: telle est la conclusion d'un nouveau rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), basé sur un examen de la situation dans 229 pays et régions pendant la période 1990-2005.

Chaque année, ce sont ainsi 13 millions d'hectares de forêts — soit une superficie équivalant à la Grèce — qui sont détruits. Les nouvelles plantations et autres mesures mises en oeuvre ont ramené le défrichement de 8,9 millions d'hectares/an entre 1990 et 2000 à 7,3 millions d'hectares/an entre 2000 et 2005, soit une perte annuelle de 0,18% de la superficie forestière mondiale. Les forêts couvrent aujourd'hui environ 4 milliards d'hectares, soit 30% de notre planète, mais les deux tiers de cette superficie sont concentrés dans seulement dix pays, avec en première place la Fédération de Russie (809 millions d'hectares), suivie du Brésil (576), du Canada (310),

des Etats-Unis (303), de la Chine (197), de l'Australie (164), de la RD Congo (134), de l'Indonésie (88), du Pérou (69) et de l'Inde (68). L'Amérique du Sud a connu la plus grande perte nette de forêts entre 2000 et 2005 — environ 4,3 millions d'hectares par an — suivie de l'Afrique, qui a vu disparaître 4 millions d'hectares par an. L'Amérique du Nord et l'Amérique centrale ont subi chacune une perte nette de quelque 4,3 millions d'hectares/an.

L'Asie est la seule grande région à avoir enregistré un gain d'un million d'hectares par an entre 2000 et 2005, grâce, essentiellement, à un vaste programme de boisement en Chine, déclare la FAO.

Les superficies boisées d'Europe, enfin, ont continué à s'étendre, bien qu'à un rythme plus lent que dans les années 1990.

Info: www.fao.org

La Belgique y participe aussi

Notre pays, géographiquement situé dans une zone au climat tempéré et humide, n'est certes pas directement concerné par la désertification. Il ne s'en est pas moins fort impliqué dans le combat collectif des nations contre ce qui s'avère être une des menaces les plus graves sur le développement de nombreuses régions arides et semi-arides, en Afrique en particulier.

Suivi du processus politique

Durant ces dix dernières années, la Belgique — à travers la DGCD, point focal belge — a joué un rôle très positif dans le cadre de la Convention sur la Lutte contre la Désertification (CNULD):

- Participation active des délégués belges à chacune des sept sessions de la Conférence des Parties, y compris en assumant la présidence ou la co-présidence de certains groupes de contact.
- Contributions constructives aux travaux du Comité des Sciences et Technologies (CST) et au Groupe d'Experts en Désertification créé pour renforcer le CST.
- Le premier Rapport National belge en matière de lutte contre la désertification (1999) a été repris comme modèle pour la constitution de la base de données sur les activités et les contributions des Parties de la Convention (cette base est gérée par le Mécanisme Mondial).
- Depuis 2003, la Belgique représente l'Union Européenne au Bureau de la Conférence des Parties, ce qui lui confère un rôle particulièrement important dans le suivi du Secrétariat Exécutif.
- Depuis 2004, un comité de concertation s'est constitué afin de renforcer la capacité de suivi du processus politique, de préparer les prises de position aux réunions internationales, et de s'acquitter des obligations de rapportage vis-à-vis de la Convention. Ce comité, coordonné par le SPF Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement, accueille en son sein des représentants du SPP Politique Scientifique, du monde académique, des ONG de développement et des Régions.

Actions sur le terrain

Via les différents canaux de coopération, une grande proportion des interventions dans le domaine du développement rural, de la gestion intégrale des ressources en eau, de la promotion de l'agroforesterie ou de la sécurité alimentaire, contribue, entre autres mais significativement, à la lutte contre la désertification. C'est le cas particulièrement du Fonds Belge de Survie, dont plus du tiers des

© CTB



Dans le souci d'améliorer et d'accroître la production de lait et de viande, et donc la sécurité alimentaire, la coopération belge au développement appuie, au Mali et au Niger, un projet de sélection et de diffusion des zébus Azawak, une race de bovins typique de la région.

ressources sont allouées (22 sur 62 millions d'Euros en quatre ans) dans une quinzaine de pays en Afrique sahélienne et soudanienne. La coopération bilatérale directe (programmes gouvernementaux) est active dans le domaine de la lutte contre la désertification principalement au Maroc (gestion de l'eau dans la vallée du Drââ), au Niger, au Burkina Faso et au Mali (appui à l'élevage de races rustiques de bovins et de caprins), ou au Kenya (appui aux districts forestiers et promotion de l'agroforesterie en zones semi-arides). La coopération multilatérale appuie des programmes de la FAO (Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture) et du FIDA (Fonds international pour le Développement agricole), tandis qu'un financement quadriennal est actuellement confié au PNUE (Programme des Nations unies pour l'Environnement) pour renforcer les capacités de six pays africains pour, entre autres, intégrer les plans de mise en œuvre des Conventions Multilatérales Environnementales (dont la CNULD) dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté.

Il en va de même pour ce qui est de la coopération indirecte; l'ensemble des interventions des organisations non gouvernementales directement ou indirectement pertinentes pour la lutte contre la désertification est estimé à 18,5 millions d'euros de 2001 à 2004. Toutefois, et paradoxalement, eu égard à l'intense activisme belge sur les plans politique et diplomatique, la Coopération belge sur le terrain s'articule assez peu sur les mécanismes mis en place par la Convention: pratiquement aucune de ses interventions n'est cana-

³ «FIELD», ou Financial Information Engine on Land Degradation; instrument de gestion dynamique des connaissances mis en place par le Mécanisme Mondial pour la recherche, la collecte et la diffusion d'informations financières relatives à la dégradation des terres.

lisée à travers le Mécanisme Mondial, et une très faible proportion de ses programmes, qui oeuvrent à la lutte contre la désertification contribue explicitement aux Plans d'Action Nationaux contre la désertification (PAN), que les pays affectés sont censés avoir élaboré, conformément aux objectifs de la Convention. Il faut dire que ces PAN ne sont pas toujours idéalement intégrés aux Stratégies de Réduction de la Pauvreté des pays partenaires.

Expertise en désertification

La Belgique contribue aussi considérablement à la lutte contre la désertification dans le domaine de la recherche scientifique et technologique (voir article suivant). Pour renforcer la mise en réseau de cette expertise et encourager la dissémination des connaissances, un groupe des experts belges en désertification a été (ré)établi en 2004. ■

A.J. de D.

La recherche scientifique belge

La désertification consiste en une dégradation des terres induites par l'homme et se retrouve dans les régions arides, semi-arides et sub-humides sèches (voir carte p. 4). Elle conduit à un déclin permanent des activités économiques très souvent accentué par des conditions climatiques défavorables. La cause principale est une surexploitation des ressources naturelles au-delà de leur capacité de restauration.

L'interdisciplinarité indispensable

Des solutions pour combattre la désertification doivent être en étroite corrélation avec la gestion des causes de la désertification sachant qu'il n'y a pas d'options faciles pour la combattre au vu de sa complexité. C'est pourquoi la recherche scientifique se doit d'être interdisciplinaire et complémentaire dans son approche.

Bien que la gestion de la pression démographique doive être une priorité, les solutions pour combattre la désertification impliqueront également des actions locales guidées par les conditions climatiques et une bonne utilisation du sol via notamment des pratiques agricoles adéquates, en harmonie avec les besoins et les attentes des populations locales.

C'est pourquoi les programmes de recherche actuels intègrent des données sur la dégradation du sol et des terres en général à des données socio-économiques, de manière à formuler des stratégies pour réhabiliter les terres à risque.

Ces stratégies de réhabilitation des zones désertifiées tournent autour de la gestion de l'eau, la réintroduction de plantes résistantes à la sécheresse dans les forêts, une amélioration de la productivité des terres agricoles et l'arrêt des pertes de terres irriguées.

L'homme joue un rôle essentiel dans la mise en place de cette stratégie et l'enjeu est crucial car la désertification commence et se termine par les interventions humaines.



© D. Gabriels

Tunisie : « jessr » (pluriel: jessour) avec la zone de collecte d'eau (impluvium) et la terrasse avec des oliviers.

Réseau européen DESERTNET

Au vu de cette complexité, la Belgique a mis sur pied un groupe d'experts en lutte contre la désertification rattaché au réseau européen de recherche sur la désertification (DESERTNET). Il s'agit de membres de groupes européens interdisciplinaires de scientifiques actifs dans la recherche fondamentale et appliquée directement liée à l'allègement de la pauvreté, dans le but de coordonner leurs activités en vue de possibles collaborations au niveau national et international. Ce réseau supporte en particulier la Convention sur la Lutte contre la Désertification (CNULD).

Les objectifs principaux de ce réseau sont de passer en revue l'état des connaissances et des savoir-faire, ainsi que les expériences réussies et les bonnes pratiques concernant ce problème global; de développer une recherche appliquée et innovante en vue d'une transposition dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches en se focalisant sur le critère interdisciplinaire; de structurer et de faciliter la coopération scientifique, la communication et le transfert de technologies; de stimuler l'application appropriée des résultats des recherches à travers des projets participatifs.

Une étude hydrologique belge en Tunisie

Une étude des impacts de techniques traditionnelles tunisiennes de collecte d'eau appelées «jessour», a été entreprise sur un sous-bassin versant dans le sud-est de la Tunisie^(*). Le climat y est de type méditerranéen aride (précipitations faibles) et le bassin versant, avec un relief à pentes fortes et une végétation faible, est sensible à l'érosion. Ce système de digues en terre battue, utilisé depuis des temps anciens, capture les eaux de ruissellement et les limons issus des pluies imprévisibles de la région. Des petites terrasses sont ainsi créées qui permettent de faire pousser des céréales, des arbres fruitiers (en particulier des oliviers) qui n'auraient normalement pas pu survivre dans cette région. Des simulations de pluie et d'infiltration sur le terrain ont montré que les jessour jouent un rôle très important dans la lutte contre l'érosion et le contrôle du transport de sédiments et des eaux de ruissellement, surtout lors des averses intenses. L'analyse du bilan hydrique de la terrasse des jessour, occupée par des oliviers (voir photo), a montré que, particulièrement lors des années sèches, l'impluvium (pentes du bassin versant) fournit des quantités importantes supplémentaires en eaux de ruissellement pour subvenir aux besoins des cultures d'oliviers sur les terrasses. ■

Murielle Eyletters et Donald Gabriels

Laboratoire de Mécanique des sols, Université Libre de Bruxelles
Vakgroep Bodembeheer en Bodemhygiëne, Internationaal
Centrum voor Eremologie, Universiteit Gent

(*) Réf: Thèse de doctorat en préparation de Mohamed Ouessar (Institut des Régions Arides, Médenine, Tunisie). Hydrological impacts of rain water harvesting in Wadi Oum Zessar Watershed (Southern Tunisia), (Université de Gand, 2006). Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet financé par l'Unesco/Flanders Trust Funds, nommé SUMAMAD (Sustainable Management of Marginal Drylands) et le projet de recherche WAHIA (Water Harvesting Impact Assessment) financé par l'Union Européenne.



7^{ème} Objectif du Millénaire : assurer un environnement durable

Les Etats membres des Nations unies ont convenu, en septembre 2000, de réaliser d'ici 2015 huit objectifs en matière de développement et de lutte contre la pauvreté*. Le 7^{ème} objectif se rapporte à l'environnement. Dans la Déclaration du Millénaire de 2000, les gouvernements s'engagent à intégrer les principes du développement durable dans leur politique et leurs programmes environnementaux.

Ceci signifie:

- prendre des mesures contre la dégradation des sols et la désertification, et pour le reboisement, la préservation de la biodiversité et l'utilisation de technologies environnementales propres. Ceci afin d'inverser la tendance actuelle à la déperdition et au gaspillage des ressources environnementales;
- réduire de moitié le pourcentage de la population sans accès à de l'eau potable salubre et à des installations sanitaires décentes par rapport à 1990;
- améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici 2020. Les Nations unies attendent un exode inédit vers les villes dans les pays en développement. D'après les estimations, 2 milliards de personnes, soit un tiers de la population mondiale (actuelle), habiteront dans des bidonvilles en 2030. L'exode rural est dans bien des cas le résultat de la désertification croissante. Les agriculteurs et les éleveurs poursuivent leurs activités tant qu'ils peuvent en vivre. Bon nombre de ceux qui n'y parviennent plus migrent, faute d'autres moyens d'existence, vers la ville.

* Voir les numéros précédents de Dimension 3 ou le site www.dgcd.be pour plus d'informations sur les actions de la campagne de sensibilisation «Objectifs du Millénaire» de la coopération belge au développement.



© DGCD/J.-M. Corhay

La décentralisation implique la reconnaissance de la diversité culturelle et linguistique des différentes communautés, et renforce ainsi le processus de démocratisation.

Décentralisation et gouvernance locale

Après des décennies de centralisation massive, les notions de décentralisation et de gouvernance locale font de plus en plus parler d'elles. A tous les niveaux. Pourtant, dans le domaine du développement, ces notions posent beaucoup de questions, aux Etats concernés et aux bailleurs de fonds appuyant les processus de décentralisation des Etats du Sud. C'est à la suite de ce constat que la DGCD a décidé d'entamer une réflexion collective sur ce thème.

Depuis un peu moins de dix ans, la coopération belge soutient des processus de décentralisation et de gouvernance locale. Soit la Belgique appuie directement des processus de décentralisation ou d'autres actions de développement de petites infrastructures, des services sociaux à la base ou de développement rural, soit certains projets de développement rural ont évolué avec le temps vers des projets de décentralisation. Les processus de décentralisation qui se généralisent dans les pays d'intervention sont devenus un environnement incontournable dans les programmes de coopération. Mais ces thèmes restent relativement nouveaux pour la coopération belge qui n'a pas encore de cadre stratégique sur le sujet pour l'orienter dans ses décisions de programmation avec ses partenaires du Sud. C'est pour cette raison qu'une étude thématique sur la « décentralisation et la gouvernance locale » a été lancée en avril 2005. Trois étapes marquent le déroulement de l'exercice :

- un séminaire favorisant une meilleure connaissance du thème par les acteurs de la coopération belge et l'élaboration d'un cadre conceptuel;
- une étude de terrain dans quatre pays africains (Ouganda, Mali, Burundi, Bénin).
- et enfin, la restitution des résultats aux mêmes acteurs et la validation des premières pistes de positionnement de la coopération belge en décentralisation. Un consortium international de quatre bureaux d'étude dirigé par l'Institut Français de Recherche et d'Applications des Méthodes de Développement (IRAM) a été retenu pour appuyer la DGCD dans cette démarche.

Le terme « décentralisation » désigne les processus engageant des transferts de pouvoir d'un niveau central à un niveau local (provinces, districts, régions, villes, communes, villages, etc.), de l'Etat central à des institutions différentes de lui. Comme aime le répéter Ousmane Sy (v. encadré), « il n'y a pas une, mais des décentralisations ». Elles peuvent se situer à différents niveaux : politique, administratif ou économique. Et peuvent être de trois types : déconcentration (transfert de responsabilités à des organismes locaux de l'Etat), délégation (délégation de compétences à des structures publiques semi-autonomes) et dévolution (transfert de certaines fonctions à des collectivités locales dont l'exécutif est élu). La « gouvernance locale », dans un processus de décentralisation, désigne le transfert de responsabilités et de ressources à un niveau local. Elle

doit s'appuyer sur le développement de réseaux horizontaux entre collectivités et acteurs locaux.

Parmi les principaux pays en cours de décentralisation qui ont reçu ainsi l'appui de la Belgique nous trouvons le Mali, le Niger, la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda et la Bolivie... Le Fonds belge de Survie (FBS) en particulier fait figure de pionnier de la coopération belge avec une quinzaine de programmes « décentralisation ». Le FBS considère en effet qu'une politique de proximité permet de mieux embrasser les besoins des populations touchées par la pauvreté extrême. Le fonds a ainsi appuyé la décentralisation en Ouganda ; l'intervention est à présent terminée et évaluée. Les résultats sont satisfaisants même si des problèmes subsistent, comme le manque de moyens pour financer le développement local défini par les régions. Il apparaît également en général que, afin de s'assurer le meilleur ancrage social, la décentralisation et une bonne gouvernance locale doivent tenir compte des spécificités nationales, voire régionales, comme la langue et la culture de gestion locale.

■
EP

« La gouvernance démocratique au service du développement » est une nouvelle publication (gratuite) de la Coopération Technique Belge (CTB). Le thème de la bonne gouvernance est évoqué à travers les domaines de la justice, de l'administration publique, de la sécurité, de la décentralisation, des finances publiques ou encore de la place de la femme. Les projets menés par la CTB illustrent ces différents thèmes de même que des témoignages d'experts ou de partenaires. La CTB est l'agence d'exécution de la Coopération gouvernementale belge.

Pour commande de la publication : info@btccctb.org

Entretien avec Anne-Marie Lambert, évaluateur

De quand datent ces évaluations thématiques ?

Quand je suis arrivée en 2003 à la DGCD, il n'y avait plus de service d'évaluation. Le mandat du nouveau service est donc d'instaurer une culture d'évaluation au sein de la DGCD. A côté des évaluations classiques de projets, notre programme se concentre sur des études thématiques. Nous avons organisé une consultation à la DGCD et auprès des attachés en vue de dégager les principales préoccupations nécessitant une attention particulière « décentralisation et gouvernance locale » était l'un des thèmes suggéré.

Quels autres thèmes ?

« Les soins de santé primaires » est l'un des autres thèmes suggérés, la Belgique étant très impliquée dans ce secteur. Cette évaluation



© DGCD/J.D. Ardelean

Ousmane Sy, pionnier de la décentralisation au Mali et évaluateur international.

Chargé de conduire ce processus voulu par le nouveau pouvoir démocratique malien, il a piloté avec succès la « mission de décentralisation et des réformes institutionnelles ». Il est ensuite entré au gouvernement comme ministre de l'Administration territoriale et des collectivités locales et a été chargé des élections présidentielles de 2002. Entre-temps, il a créé un centre d'expertises politiques et institutionnelles en Afrique, le CEPIA. C'est dans ce cadre qu'il participait à un séminaire organisé par la DGCD. Ousmane Sy est également le lauréat du Prix International Roi Baudouin pour le Développement 2004-2005.

Monsieur Sy, est-ce que la décentralisation est une tendance en expansion ?

Oui, on va vers toujours plus de décentralisation, dans le monde entier, parce que c'est un moyen de respecter les choix et les diversités culturelles.

Dans le cas de votre pays, le Mali, la décentralisation avait trouvé une réponse aux revendications des Touaregs...

D'abord, il faut savoir que le Mali est un pays de transition entre l'Afrique blanche et noire, on y trouve une grande diversité de peuples, de langues et de cultures. La gouvernance a privilégié l'unité mais la diversité l'a rattrapé. Les Touaregs revendiquaient une politique spécifique à leur territoire car contrairement à leurs compatriotes de la capitale, ils sont blancs et vivent dans une région désertique du Nord, considérée comme un ancien territoire militaire. Après négociations, il est apparu que le seul cadre institutionnel qui fonctionnait était celui de la décentralisation. C'est ainsi que nous avons débouché sur le Pacte national.

En tant qu'évaluateur du CEPIA, vous avez eu l'occasion d'étudier d'autres cas dans d'autres pays... Quels sont les résultats ?

Cela est difficile à dire, car en Afrique, les processus de décentralisation n'en sont qu'à leur début. De manière générale, le problème du continent africain est la crise des rapports entre Etat et société ; dans ce cadre la décentralisation pourrait être une solution, de même que pour les ex pays en guerre.

On parle de la difficulté d'accorder la gouvernance locale avec les caractéristiques nationales...

Il est en effet primordial que les populations locales reconnaissent leur propre chef. C'est pourquoi, il faut partir de l'ancien pour construire le nouveau et non le contraire. Il y a par exemple la question de la langue locale. Au Mali, il y a 30 langues nationales, dont 4 sont comprises par presque tout le monde. Des problèmes de gouvernance vont logiquement survenir si la langue de gestion est le français et que la grande majorité de la population et certains députés ne la comprennent pas... ■

Pour plus d'informations sur le travail d'Ousmane Sy, voir **Dimension 3 n° 2/2005** et www.kbprize.org.

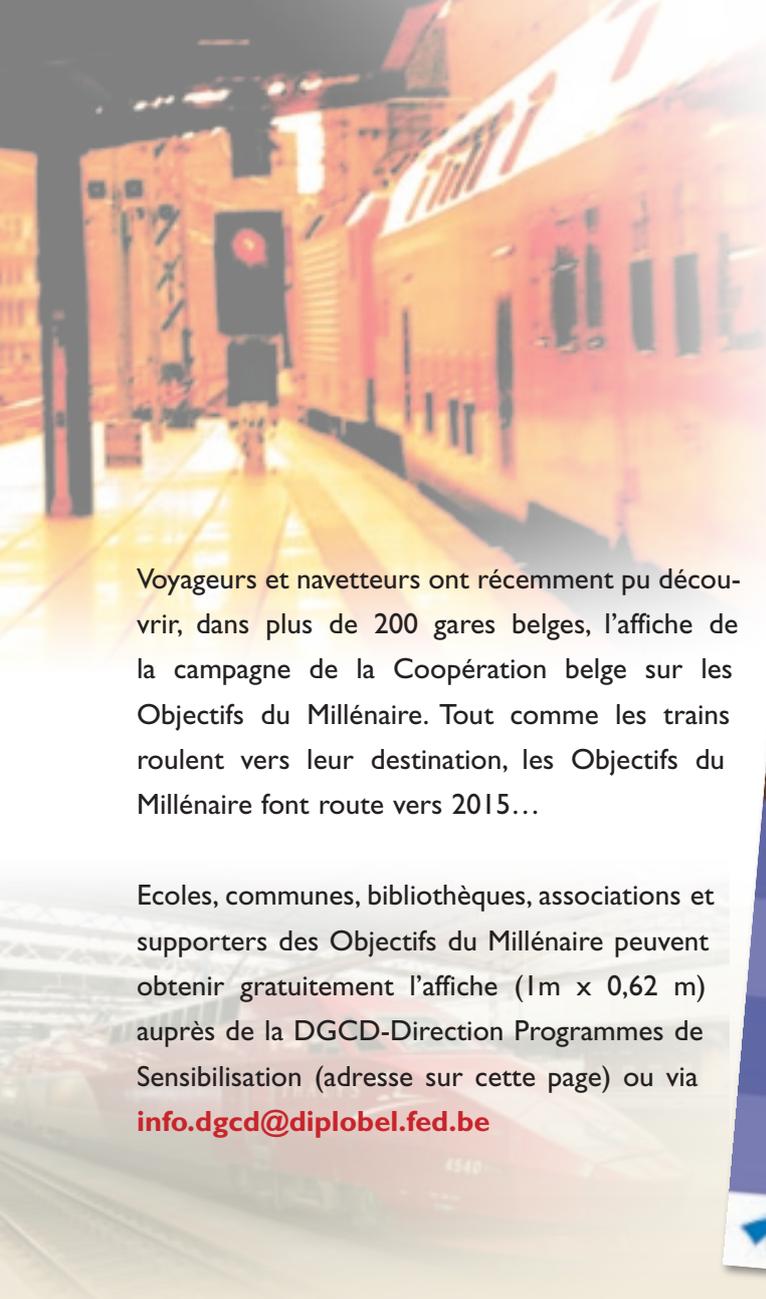
à la DGCD

est presque terminée ; elle s'est déroulée dans 6 pays (Cambodge, Rwanda, RDC, Bénin, Niger et Equateur). L'étude s'est révélée un très bon outil permettant à tous les acteurs (bilatéraux, multilatéraux, ONG, universités) de la coopération belge en santé de tirer les leçons de leurs interventions au niveau stratégique et opérationnel et d'améliorer leur efficacité. Cinq autres évaluations thématiques sont prévues d'ici 2007, notamment l'évaluation du secteur de l'éducation.

Comment se déroule une telle évaluation ?

Le service évaluation commence par une revue documentaire en vue de préparer une première ébauche de termes de références de l'évaluation thématique. Un comité de pilotage est constitué, réunissant

autour de la table des représentants de tous les acteurs du thème en question. Le service fait appel à des bureaux d'étude sélectionnés dans le cadre de marchés publics pour effectuer l'évaluation en encourageant la constitution de consortia internationaux de bureaux d'études, afin de capter les expertises les plus pointues. Ces évaluations, en faisant l'examen de thèmes transversaux dans plusieurs pays, tous acteurs confondus, sont une source d'apprentissage collectif et de dialogue sur nos stratégies et nos pratiques. En impliquant tous les acteurs dès le départ du processus, nous souhaitons qu'ils s'approprient les résultats et en tirent des leçons utiles, stratégiques et opérationnelles, dans un esprit de dialogue constructif. ■



Voyageurs et navetteurs ont récemment pu découvrir, dans plus de 200 gares belges, l'affiche de la campagne de la Coopération belge sur les Objectifs du Millénaire. Tout comme les trains roulent vers leur destination, les Objectifs du Millénaire font route vers 2015...

Ecoles, communes, bibliothèques, associations et supporters des Objectifs du Millénaire peuvent obtenir gratuitement l'affiche (1m x 0,62 m) auprès de la DGCD-Direction Programmes de Sensibilisation (adresse sur cette page) ou via info.dgcd@diplobel.fed.be



DIMENSION 3

LE JOURNAL DE LA COOPÉRATION BELGE



Périodique bimestriel de la Direction générale de la Coopération au Développement (DGCD)

Éditeur responsable:
Martine Van Dooren
Directrice Générale

Rédaction:
DGCD - Direction Programmes de Sensibilisation
rue des Petits Carmes 15
B-1000 Bruxelles
Tél.: 02/519 08 81 - Fax: 02/519 05 44
E-mail: info.DGCD@diplobel.fed.be
www.diplomatie.be

Rédactrice en chef:
Myriam De Winter

Graphisme et production:
www.inextremis.be

Les articles publiés ne représentent pas nécessairement le point de vue officiel de la DGCD ou du gouvernement belge. La reproduction des articles est autorisée pour autant que la source soit mentionnée et qu'une copie de la publication soit envoyée à la rédaction.

Dimension 3 paraît 5 X par an

Abonnement:
gratuit en Belgique et à l'étranger

Imprimé sur papier blanchi sans chlore

CHANGEMENT D'ADRESSE / DEMANDE D'ABONNEMENT GRATUIT

Retourner le cadre dûment complété à :
DGCD - Direction Programmes de Sensibilisation
Dimension-3
Rue des Petits Carmes, 15
1000 Bruxelles (Belgique)

ADRESSE RECTIFIEE DEMANDE D'ABONNEMENT

nom, prénom:

éventuellement institution:

rue et n°:

code postal:

localité:

pays:

code abonné: (pour changement d'adresse):